

Trente hommes environ l'accompagnaient sur la plage; mais, sur la route de Monte-Ileone, un capitaine de gendarmerie, entouré de paysans armés, commanda le feu sur l'escorte. Quand Murat revint au rivage, Barbara avait pris le large à la première fusillade. Fait prisonnier, Murat fut conduit au fort du Pizzo. Traduit devant une commission militaire, présidée par l'adjudant général Joseph Fassulo, et dont tous les membres lui devaient leur grade, il fut condamné à mort le 13 octobre; l'arrêt portait : « Il ne sera accordé au condamné qu'un demi-heure pour recevoir les secours de la religion. » On refusa de lui laisser voir les généraux Franchescotte et Natale et son valet de chambre, Armand. Il écrivit une touchante lettre d'adieux à la reine et à ses enfants, et chargea le lieutenant Frajo, rapporteur du conseil de guerre, de la leur faire parvenir; mais ni cette lettre ni aucun objet ayant appartenu au roi ne fut remis à sa famille. Amené devant le peloton d'exécution, Murat refusa le bandeau et la chaise qu'on lui offrit : « J'ai trop souvent bravé la mort pour la craindre, » dit-il, et il ajouta en s'adressant aux gendarmes : « Sauvez la tête, viscé au cœur. » Ses restes reposent, sans signe distinctif, dans le cimetière du Pizzo. « Murat appartient avant tout, a dit Lamartine, au monde de l'imagination et de la poésie; homme de la fable par ses aventures, homme de la chevalerie par son caractère, homme de l'histoire par son époque. L'histoire qui aura de l'enthousiasme et des reproches, aura surtout des larmes pour lui. »

MURAT (NAPOLEON-CHARLES-LUCIEN, PRINCE, représentant en 1848 et en 1849, sénateur du second Empire, né à Milan (Italie), le 16 mai 1803, mort à Paris le 10 avril 1878, second fils du précédent, passa ses premières années à Naples, et suivit (1815) sa mère en Autriche, où il résida jusqu'en 1822. Il habita ensuite Venise, et s'embarqua, en 1824, pour aller rejoindre aux Etats-Unis son oncle Joseph Bonaparte et son frère aîné. Le navire qu'il montait ayant fait naufrage sur les côtes d'Espagne, il fut retenu prisonnier et obtint sa mise en liberté à grand-peine. En 1827, il épousa une riche Américaine, miss Carolina-Georgina Fraser; mais des revers de fortune obligèrent bientôt M^{me} Murat à fonder pour vivre un pensionnat de jeunes filles. A deux reprises, en 1839 et en 1844, Murat vint en France; traqué par la police, il ne put y séjourner que peu de temps. La révolution de 1848 lui permit enfin de rentrer: il en profita pour se présenter (23 avril) comme candidat à l'Assemblée constituante dans le département du Lot, qui l'élit représentant, le 3^e sur 7, par 42,918 voix. Murat fit partie du comité des affaires étrangères et vota généralement avec la droite: pour les poursuites contre Louis Blanc, contre le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine, contre l'amnistie des transportés. Bien qu'il eût, dans la journée du 15 mai, pris très vivement parti contre les envahisseurs, il fut, paraît-il, menacé par certains défenseurs de « l'ordre », à cause de sa ressemblance physique avec Caussidière. Partisan résolu de la politique du prince-président, il continua de le soutenir à l'Assemblée législative où le même

département le renvoya, le 13 mai 1849, le 1^{er} sur 6, par 36,258 voix (65,958 votants, 90,043 inscrits). Le même jour, il avait été élu également dans le département de la Seine, le 1^{er} sur 28, par 131,825 voix (281,140 votants, 378,043 inscrits). Il opta pour le Lot, vota avec la majorité conservatrice, et fut nommé, le 3 octobre 1849, ministre plénipotentiaire à Turin. M. Ferdinand Barrot lui succéda dans ce poste en mars 1850. Murat avait été désigné (mars 1849) comme colonel de la 3^e légion de la garde nationale de Paris (banlieue). Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur le 8 décembre 1849, et officier du même ordre le 17 décembre 1850. Membre de la Commission consultative après le coup d'Etat, il devint sénateur le 26 janvier 1852, puis membre de la famille civile de l'empereur (21 juin 1853 avec le titre d'Altesse impériale. L'empereur lui accorda en outre 150,000 francs de dotation annuelle, et paya ses deux millions de dettes. Comme les Murat comptaient encore un certain nombre de partisans dans les Deux-Siciles, on parla beaucoup, sous l'Empire, des prétentions du prince à la couronne de Naples. Murat, dans des lettres rendues publiques, déclara décliner toute initiative et vouloir laisser aux Italiens une liberté d'action, qu'il aurait souhaité, à vrai dire, de voir encourager par le gouvernement français; le *Moniteur* dut désavouer officiellement, en août 1860, les espérances que le prince avait pu concevoir; ce désaveu fut renouvelé en mars 1861, Murat ayant affirmé alors, dans une lettre, ses prétentions au trône. Membre et dignitaire des loges maçonniques, Murat appuya cependant, au Sénat, l'amendement favorable au maintien de la puissance temporelle du pape (7 mars 1861). En sa qualité de grand-maitre (depuis 1852), il acheta l'hôtel de la rue Cadet pour y installer le Grand-Orient, fit des dépenses considérables aux frais des loges, suspendit un journal maçonnique qui avait critiqué sa conduite politique et, sûr de n'être pas réélu, se démit de cette dignité en 1862. Le prince Lucien Murat soutint de ses votes, jusqu'à la fin du règne, le gouvernement de Napoléon III. Au 4 septembre 1870, il se retira en Italie. Grand-croix de la Légion d'honneur (1856).

MURAT (JOACHIM-JOSEPH-ANDRÉ, COMTE, député au Corps législatif de 1854 à 1870, représentant en 1871, député de 1876 à 1889, né à Paris le 12 décembre 1828, petit-neveu du roi de Naples, entra dans la diplomatie après la révolution de 1848. En 1849, il fut attaché à la mission de M. Walewski à Florence, et, de janvier à juillet 1852, resta chargé d'affaires par intérim dans la même ville. En 1853, il exerça les mêmes fonctions à Stockholm, et, en 1856, accompagna M. de Morny, nommé ambassadeur extraordinaire à Saint-Petersbourg, à l'occasion du couronnement du tzar. Le comte Murat fit jouer à cette occasion devant la cour de Russie un proverbe de circonstance: *A qui perd gagne*, qui obtint beaucoup de succès. Il publia l'année suivante la relation des cérémonies auxquelles il avait assisté. Il avait été élu, le 5 février 1854, député au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription du Lot, en remplacement de M. Lafon de Cayx décédé, par 32,438 voix (32,694 votants, 42,549 inscrits). Secrétaire d'âge jusqu'en 1860, puis par l'élection jusqu'en 1863, il fut successivement réélu, le 22 juin 1857, par 33,990 voix (34,510 votants, 42,421 inscrits), contre 443 voix au général Cavaignac;

le 1^{er} juin 1863, par 35,982 voix (36,174 votants, 42,119 inscrits); le 24 mai 1869, par 32,414 voix (37,483 votants, 44,982 inscrits), contre 4,937 à M. Léopold Delor. Il siégea dans la majorité dévouée aux institutions impériales, fit partie de plusieurs commissions, notamment de celle relative à la propriété littéraire, de celle de la décentralisation (1870), parla sur les chemins de fer, signa l'interpellation des 116, et vota pour la guerre contre la Prusse. Secrétaire et vice-président du conseil général du Lot, maire de Cahors (1853), puis de la Bastide-Murat, le comte Murat fut fait officier de la Légion d'honneur le 14 août 1862, et épousa en secondes noces, en 1866, la fille de M. Adolphe Barrot, sénateur. Élu, le 8 février 1871, sans s'être porté candidat, représentant du Lot à l'Assemblée nationale, le 6^e et dernier, par 31,874 voix (71,438 votants, 91,769 inscrits), il prit place au groupe de l'Appel au peuple, fut l'un des cinq députés qui protestèrent à l'Assemblée de Bordeaux contre le vote de déchéance de Napoléon III, demanda et obtint le rétablissement de la statue de Napoléon I^{er} sur la colonne Vendôme, et se prononça pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le pouvoir constituant, contre le service de 3 ans, pour la démission de Thiers, pour l'arrêté sur les enterrements civils, contre le ministère de Broglie, et contre les lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, député de la 1^{re} circonscription de Cahors, par 10,027 voix (12,690 votants, 15,353 inscrits), contre 2,461 à M. Thiers, il vota pour l'ordre du jour de confiance demandé par le ministère de Broglie, et vit son mandat renouvelé, après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, par 9,313 voix (13,024 votants, 15,961 inscrits), contre 3,617 à M. Capmas, puis le 21 août 1881, par 7,601 voix (12,919 votants, 15,793 inscrits), contre 5,222 à M. Rellhié. Il continua de siéger au groupe de l'Appel au peuple et de voter contre les ministères et la politique opportunistes. En 1878, il accompagna le prince impérial dans sa visite aux cours de Stockholm et de Copenhague, et il resta, jusqu'aux événements du Zululand, l'un de ses représentants officiels à Paris. Porté sur la liste conservatrice du Lot aux élections du 4 octobre 1885, il fut élu député, le 1^{er} sur 4, par 40,443 voix (73,593 votants, 85,762 inscrits). Il reprit sa place dans la droite bonapartiste, vota contre la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger; il s'était abstenu sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution. Outre le *Couronnement de l'empereur Alexandre*, *souvenirs de l'ambassade de France* (1856), le comte Murat est l'auteur de plusieurs comédies-proverbes de société. Officier de l'instruction publique, officier de la Légion d'honneur (1862), commandeur de Saint-Joseph de Toscane, de Sainte-Anne de Russie, chevalier de l'Etoile polaire de Suède, etc.

MURAT (PIERRE-GAËTAN-NICOLAS-FERDINAND, COMTE DE), député de 1830 à 1831, né à la Bastide (Lot) le 20 septembre 1798, mort au château de la Bastide le 25 décembre 1847, frère du précédent, propriétaire à la Bastide, fut élu, le 28 octobre 1830, député du grand collège du Lot, par 213 voix (370 votants,

590 inscrits), en remplacement de M. Sézay, démissionnaire. Bonapartiste, il n'eut qu'un rôle parlementaire sans importance et sans durée, n'ayant pas été réélu en 1831.

MURAT (GÉRAUD-ANTOINE-HIPPOLYTE, COMTE DE), député de 1829 à 1839, et pair de France, né à Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme) le 22 juin 1779, mort au château d'Enval (Puy-de-Dôme) le 23 janvier 1854, « fils de haut et puissant seigneur François, vicomte de Murat, chevalier, seigneur d'Enval, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de haute et puissante dame, Madame Josephe-Jeanne-Baptiste-Antoinette de Tuseau », entra dans la vie publique à la seconde Restauration. Successivement sous-préfet de Châtillon-sur-Seine le 2 août 1815, préfet de l'Aveyron le 8 juillet 1818, préfet des Côtes-du-Nord le 19 juillet 1820, du Nord le 9 janvier 1822, de la Seine-Inférieure le 30 mars 1828, chevalier, puis officier de la Légion d'honneur, il fut élu député, le 14 mai 1829, dans le 2^e arrondissement électoral du Nord (Hazebrouck), en remplacement de M. de la Baseque démissionnaire, par 157 voix (278 votants, 317 inscrits), contre 117 à M. Dequeux-Saint-Hilaire. Il siégea au centre droit, et vota contre l'adresse des 221. Réélu, le 23 juin 1830, par 194 voix (213 votants, 329 inscrits), il vit son élection invalidée, et se représenta devant ses électeurs, le 21 octobre de la même année; mais il échoua avec 74 voix contre 146 à Pélu, M. Warein. Il disparut pendant quelques années de la vie politique, et fut nommé pair de France le 15 décembre 1841. Il ne se fit remarquer ni à la Chambre des pairs ni à celle des députés.

MURAT-SISTRÈRES (JEAN-BAPTISTE-EUGÈNE, COMTE DE), représentant en 1818, en 1819 et en 1872, né à Vic-sur-Cère (Cantal) le 28 avril 1801, mort le 24 novembre 1880, fils d'un général de la République et de l'Empire, entra en 1817 à l'École polytechnique, en 1819 à l'École d'application de Metz, parvint au grade de capitaine d'artillerie et quitta l'armée en 1836, pour se retirer à Vic, dans ses propriétés. Il avait échoué comme candidat libéral aux élections législatives dans le 2^e collège du Cantal (Aurillac), le 5 juillet 1831, avec 131 voix contre 184 à l'élu, M. Bonnefons, puis, le 21 juin 1834, avec 103 voix contre 170 au député sortant réélu. Il fit une nouvelle tentative également malheureuse, le 1^{er} août 1846, et obtint, cette fois, 150 voix contre 290 à M. Bonnefons, élu, et 92 à M. Saphary. La révolution de 1848 lui ouvrit la carrière politique. Élu, le 23 avril 1848, représentant du Cantal à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 7, par 23,381 voix (44,104 votants, 61,630 inscrits), il fut membre du comité des finances, et vota : pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail. À partir de cette époque, il est porté en congé ou absent. Réélu représentant du même département (13 mai 1849) à l'Assemblée législative, le 2^e sur 5, par 20,148 voix (34,568 votants, 62,957 inscrits), il se prononça, avec la majorité monarchiste : pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi du 31 mai sur le suffrage universel, ne se rallia pas à la politique particulière du prince-président, et quitta la vie publique lors du coup d'État de 1851 : il cessa

ne d'appartenir au conseil général du Cantal. Après s'être tenu à l'écart pendant toute la durée de l'Empire, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de son département à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 5, par 14,714 voix (33,107 votants, 59,650 inscrits); rallié à la République conservatrice, il siégea au centre gauche, appuya le gouvernement de Thiers, et vota : *pour* la paix, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *contre* la pétition des évêques, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le service de trois ans, *contre* la chute de Thiers au 24 mai, *contre* le septennat, l'état de siège, la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie, *pour* l'amendement Wallon et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il se retira de la vie publique après la législature.

MURET DE BORT (LÉONARD-PIERRE), député de 1834 à 1848, né à Limoges (Haute-Vienne) le 1^{er} avril 1791, mort à Paris le 11 mars 1857, fabricant de draps à Châteauroux, fit de l'opposition libérale au gouvernement de la Restauration, applaudit à la révolution de 1830, et se présenta à la députation le 5 juillet 1831, dans le 1^{er} collège de l'Indre (Châteauroux), où il échoua avec 126 voix contre 155 à l'élu, M. Bertrand. Il fut plus heureux aux élections suivantes, dans le 3^e collège du même département (La Châtre) et fut successivement élu député, le 21 juin 1834, par 81 voix (151 votants, 197 inscrits), contre 36 voix à M. Charlemagne; le 4 novembre 1837, par 99 voix (169 votants, 241 inscrits); le 2 mars 1839, par 105 voix (198 votants). Le 9 juillet 1842, il échoua à la fois dans le 3^e collège de l'Indre, avec 124 voix contre 143 à l'élu, M. Delavau, et dans le 2^e collège (Issoudun), avec 30 voix contre 149 à l'élu, M. Heurtault de Metz; mais il fut élu, ce même jour, dans le 1^{er} collège (Châteauroux) par 205 voix (400 votants, 517 inscrits), contre 91 voix à M. Charlemagne, député sortant. Il fut de nouveau confirmé dans ce mandat le 1^{er} août 1846, par 330 voix (528 votants, 611 inscrits), contre 105 voix à M. Grillon. M. Muret de Bort, qui était un admirateur de M. Guizot, vota le plus souvent avec les ministériels, *pour* les lois de septembre et de disjonction, qu'il défendit à la tribune, fit de l'opposition au ministère du 15 avril, et vota ensuite *pour* les fortifications de Paris, *pour* le recensement, *contre* la dotation du duc de Nemours, *contre* les incompatibilités, *contre* l'adjonction des capacités, *pour* l'indemnité Pritchard et *contre* la proposition Rémusat relative aux députés fonctionnaires. Il prit souvent la parole sur les questions de travaux publics, les routes, les ponts et les chemins de fer. Un de ses biographes en donne la raison suivante : « Son oncle était ingénieur ». Lui-même fut décoré après une importante fourniture au ministère de la Guerre. La révolution de 1848 le rendit à la vie privée.

MURINAIS (GUY-JOSEPH-FRANÇOIS-LOUIS-TIMOLEON AUBERJON, MARQUIS DE), député en 1789, né à Saint-Marcellin (Isère) le 8 novembre 1759, mort au château de Murinais (Isère) le 28 février 1831, lieutenant criminel à Saint-Marcellin, fit partie, en qualité de député de Romans, des états du Dauphiné de 1783, et fut ensuite élu, le 7 janvier 1789, député suppléant de la noblesse aux États-Généraux par le Dauphiné. Admis à siéger, le 28 novembre de la même année, en remplacement de M. de Morges démissionnaire, il se montra hostile à toute ré-

forme, combattit la suppression des droits féodaux et des privilèges, traita Robespierre de factieux (7 août 1790) à propos d'un article du code pénal maritime dans lequel ce député voyait une trop grande différence entre la peine infligée à l'officier et celle réservée au soldat; dénonça (28 février 1791) le club des Jacobins comme troublant la tranquillité du royaume; attaqua de nouveau Robespierre (18 juin 1791) pour avoir dénoncé l'émigration de Brie-Comte-Robert, et l'invectiva violemment. M. de Murinais prit aussi la parole en faveur des prêtres non assermentés. Lors de la fuite du roi, il prêta cependant le serment de fidélité à l'Assemblée, et demanda, le 14 août, que le fils aîné du roi conservât le titre de dauphin. Il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les actes de la Constituante, et émigra. Il ne reentra en France qu'à la fin de l'Empire et ne reparut plus sur la scène politique.

MURINAIS (ANTOIN-VICTOR-AUGUSTE AUBERJON, COMTE DE), député au Conseil des Anciens, né à Murinais (Isère) le 27 août 1731, mort à Sinnamari (Guyane) le 3 décembre 1797, chevalier de Malte dès l'enfance, puis cornette des chevaliers de Berry en 1759, enseigne des gendarmes de Bourgogne le 9 février 1769, major au même corps, colonel du régiment du dauphin en 1769, brigadier de dragons le 3 janvier 1770, et maréchal de camp le 1^{er} mars 1780, resta étranger aux événements de la Révolution, et, lors de la fuite du roi à Varennes, prêta le serment civique exigé des généraux. Il ne fut pas inquiété pendant la Terreur, et fut élu, le 21 germinal an V, député de la Seine au Conseil des Anciens, par 485 voix (633 votants). Il se rangea parmi les membres les plus actifs du parti de Clichy. N'ayant été prévenu du coup d'État du 18 fructidor qu'en arrivant à l'Assemblée, il fut arrêté et déporté à la Guyane, où il mourut. Son éloge fut prononcé par Tronçon-Ducoudray.

MUSART (FRANÇOIS), député au Conseil des Anciens, né à une date inconnue, mort à Paris le 10 août 1798, était commissaire du Directoire près l'administration centrale du département de la Côte-d'Or, lorsqu'il fut élu 24 germinal an VI) député de ce département au Conseil des Anciens, par 176 voix (208 votants). Il mourut peu de temps après.

MUSSET (JOSEPH-MATHIEUX), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an X à 1807, né en Bretagne en 1754, mort en Belgique en 1828, entra dans les ordres. Il était curé de Palleron (Vendée) à l'époque de la Révolution, dont il adopta les principes. Il fut délégué par l'Assemblée primaire de la Garnache (Vendée) à l'élection des membres du directoire du département (29 février 1793), prêta le serment ecclésiastique, et fut élu, le 3 septembre 1791, le 4^e sur 9, député de la Vendée à l'Assemblée législative par 152 voix (233 votants). Il vota avec la majorité réformatrice, sans se faire remarquer. Réélu, le 5 septembre 1792, député du même département à la Convention nationale, le 6^e sur 9, par 183 voix (310 votants), Musset prit place à la Montagne, vota, dans le procès de Louis XVI, « pour la peine de mort », et fut chargée, en l'an II, de présenter un rapport sur l'affaire de Gamain, le serrurier de Versailles, constructeur de l'armoire de fer, qui accusait le roi d'avoir

voulu l'empoisonner. Musset proposa d'accorder à Gamain une pension de 1,200 livres, et la Convention adopta le décret par acclamation. Le rapport débutait ainsi : « Que ceux qui pensent que Louis ne faisait le mal qu'excité par ses entours, sachent que le crime résidait dans son âme : la pétition que je vais vous présenter en est une preuve... » il exposait ensuite « que le citoyen Gamain avait exécuté pour le roi une armoire de fer à secrets dans un des murs du château des Tuileries, et que ce prince, afin d'ensevelir ce secret, l'avait empoisonné de sa propre main sous prétexte de lui offrir un rafraîchissement ». Mais plus tard Gamain, qui ne mourut qu'en 1809, dans les récits qu'il faisait lui-même de son aventure, accusait non plus le roi, mais la reine. « Il y a donc ici, écrit Louis Blanc à ce sujet, une contradiction qui, à elle seule, suffirait pour démentir le témoignage de Gamain. » Envoyé en mission en Seine-et-Oise (septembre 1793, pour veiller à la levée en masse, Musset sauva les jardins de Versailles des projets de destruction de son collègue Couturier. Après une mission dans la Seine-Inférieure et dans l'Eure avec Legendre et Lacroix, Musset se rallia à la politique thermidorienne, et fut envoyé dans le Puy-de-Dôme, huit mois après la chute de Robespierre. Il s'y montra incertain des mesures à prendre, déclamatoire, et assez indulgent : il consultait le peuple avant de mettre les prisonniers en liberté ; les habitants montraient du doigt « la femme du curé » (il avait épousé la fille d'un serrurier nommé Leconte, et l'avait emmenée avec lui à Clermont-Ferrand) ; la Convention désapprouva l'arrêté par lequel il avait mis au compte des détenus, en proportion de leur fortune, les frais de réparations et d'entretien des prisons et les salaires des guichetiers, sous prétexte que « toute dépense doit être payée par celui qui y donne lieu ». Musset félicita la Convention de sa victoire sur les insurgés de prairial, lui fit part de l'acceptation de la Constitution de l'an III par la commune de Nantes, et fut maintenu (4 brumaire an IV) au Conseil des Anciens par ses collègues de la Convention. Il en sortit en 1797, remplis les fonctions d'administrateur de la loterie, puis celles de commissaire du Directoire à Turin, chargé de l'organisation des quatre départements formés par le Piémont. Il quitta cette ville au moment de la défaite des Français sur l'Adige et de l'approche de Souvarow (floréal an VII), devint préfet de la Creuse le 11 ventôse an VIII, et fut appelé par le choix du Sénat, le 6 germinal an X, à siéger au Corps législatif, où il représenta le département de la Vendée jusqu'en 1807. Il se retira alors de la politique et vint habiter Nantes. A la fin de 1815, il vendit ses propriétés du Magny (Seine-et-Oise) et partit de Paris, le 4 décembre 1815, pour Bruxelles. « avec sa femme et une femme de chambre », dit un rapport de police. La loi du 12 janvier 1816 contre les régicides le fit rester à Bruxelles : il avait signé, aux Cent-Jours, l'Acte additionnel. Il demanda à rentrer en France (5 août 1819), se disant très âgé et valétudinaire ; mais sa demande ne fut pas accueillie, et il mourut à l'étranger.

MUSSET (LOUIS-ALEXANDRE-MARIE DE), MARQUIS DE COGNERS, député au Corps législatif de 1810 à 1815, né à Cogners (Sarthe) le 14 novembre 1753, mort à Cogners le 17 novembre 1839, d'une ancienne famille du Vendômois, fils de « messire Louis-François de Musset, chevalier, seigneur de la Bonaventure, capitaine des grenadiers au régiment de Chartres,

chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de dame Suzanne-Angélique du Tillet. » suivit la carrière militaire, entra (décembre 1769) comme sous-lieutenant au régiment d'Auvergne, fut nommé lieutenant en 1776, capitaine le 25 février 1778, et remplit, de 1788 à 1790, les fonctions de président de la commission de l'assemblée provinciale du Maine. En 1790, il devint procureur-syndic du district de Saint-Calais. Conseiller général de la Sarthe sous le régime consulaire, il fut élu, le 10 août 1810, par le Sénat conservateur, député de la Sarthe au Corps législatif ; il y siégea jusqu'en 1815, et se retira ensuite dans sa terre de Cogners. On a de lui de nombreux ouvrages, d'ailleurs sans grand mérite, parmi lesquels, un roman : *Correspondance d'un jeune militaire, ou Mémoires de Luzigny et d'Hortense de Saint-Just ; De la religion et du clergé catholique en France ; Souvenirs de la mission* (1827), satire en vers contre les Jésuites, etc. Le père du célèbre poète Alfred de Musset était son cousin germain.

MUTEAU (JULES-ETIENNE-FRANÇOIS), député de 1834 à 1848, né à Dijon (Côte-d'Or) le 23 février 1795, mort au château de Torpes (Doubs) le 3 mai 1869, fils de François Muteau, qui remplit à Dijon pendant la période révolutionnaire, la première République et l'Empire, de nombreuses fonctions électives et municipales, et neveu de Pierre Quantin, général de division, l'un des lieutenants de Hoche, et l'un des pacificateurs de la Vendée, fit sa carrière dans la magistrature. Il était étudiant en droit, lorsqu'en présence de la coalition contre la France, il s'engagea comme volontaire, et fit partie, pendant les Cent-Jours, de l'armée de la Loire, où il devint capitaine. Mais la Restauration ayant licencié cette armée, il dut reprendre le cours de ses études juridiques, puis se fit inscrire au barreau de Dijon, où, sous le patronage du célèbre professeur Proudhon, il fonda l'Athénée de jurisprudence, qui forma plusieurs jurisconsultes distingués. Nommé, en 1819, conseiller auditeur à la cour de Dijon, il devint conseiller titulaire à la même cour le 20 mai 1829. Après les journées de juillet 1830, il fit partie de l'administration provisoire du département de la Côte-d'Or, et fut élu député du 2^e collège de ce département (Dijon), le 21 juin 1834, par 182 voix sur 338 votants et 457 inscrits, contre 145 à M. Tournouër. Il prit place au centre gauche, et fut réélu, le 4 novembre 1837, par 224 voix sur 406 votants et 505 inscrits, contre 179 voix à M. Tournouër. Le 2 mars 1839, il échoua dans le même collège contre son ancien concurrent, M. Tournouër ; mais, ce dernier ayant été nommé conseiller d'Etat, M. Muteau fut réélu, le 26 octobre suivant, par 230 voix sur 428 votants, et siégea à la Chambre jusqu'à la révolution de février 1848, les électeurs lui ayant renouvelé son mandat, le 9 juillet 1842, par 338 voix sur 550 votants, et le 1^{er} août 1846, par 392 voix sur 479 votants. Pendant ces différentes législatures, M. Muteau continua de siéger à la gauche constitutionnelle. Il vota contre l'indemnité Pritchard et contre le ministère Guizot, fit créer le Conservatoire de musique de Dijon, succursale de celui de Paris, et fut l'un des principaux auteurs de l'unification du tarif postal et de la réduction à 0 fr. 20 du port des lettres. Le 24 mars 1848, M. Muteau fut élevé à la première présidence de la cour de Dijon, et prit sa retraite en 1864, comme premier président honoraire. Pendant les seize

années que M. Muteau fut à la tête de cette cour, il ne cessa de s'attirer l'estime et la sympathie générale par la fermeté de son caractère et l'indépendance dont il fit preuve en plusieurs circonstances, et notamment à l'occasion du procès du comte de Chambord. « Lors que nous prononçons sur la fortune, sur la vie, sur l'honneur de nos concitoyens, disait-il en prenant possession de son siège le 1^{er} avril 1848, il n'y a plus qu'un sentiment en nous, l'amour du vrai et du juste; il n'y a plus qu'un intérêt pour nous, celui de notre conscience, ce juge inexorable de toutes nos actions... » Et il ajoutait : « Les passions, quelles qu'elles soient, n'ont pas accès dans cette enceinte, et la politique doit s'arrêter en tout temps sur le seuil du palais. » Ce noble langage, expression loyale et sincère de la pensée qui inspira tous les actes de M. Muteau, fait comprendre la vénération dont il était entouré, et explique la mesure exceptionnelle prise par la cour de Dijon lors de sa retraite. Cette compagnie, en effet, décida de « témoigner par une délibération spéciale, inscrite à ses registres, en quelle haute estime elle tenait le chef qu'elle perdait, et combien étaient grands ses regrets de s'en voir séparer. »

Membre, pendant de longues années, du conseil général de la Côte-d'Or, M. Muteau le présida dix fois de suite. Il faisait en outre partie du conseil académique et de plusieurs sociétés d'assistance. Médaille de Sainte-Hélène, chevalier de la Légion d'honneur (30 avril 1836), il fut fait officier le 31 octobre 1849, et commandeur le 13 août 1861.

MUY (JEAN-BAPTISTE-LOUIS-PHILIPPE DE FÉLIX-SAINT-MAINE, COMTE DE), pair de France, né à Ollières (Var) le 25 décembre 1751, mort à Paris le 3 juin 1820, entra, à 18 ans, dans les chevau-légers et, par l'influence du ministre de la Guerre qui était son parent, obtint, en 1775, le commandement du régiment de Soissonnais-infanterie. Il prit part à la guerre d'Amérique, et se distingua au siège d'York-Town. Décoré de Saint-Louis, nommé brigadier, devenu comte du Muy, maréchal de camp (1788), il exerça divers commandements dans le Midi, et, en 1792, fut envoyé en mission en Suisse par le ministre de la Guerre. Au cours de cette mission, la Convention rendit un décret qui le destituait de ses fonctions comme émigré. Mais ce décret fut rapporté à la demande du ministre de la Guerre, et M. du Muy fut promu général de division. Employé au siège de Lyon, il dut quitter le service peu de temps après, en raison de la loi qui expulsait les officiers nobles de l'armée. Sous le Directoire, il fut remis en possession de son grade et envoyé à l'armée du Nord; il fit la campagne d'Égypte, organisa la

légion nautique, se distingua à Héliopolis, fut fait prisonnier au retour, et, après son rapatriement, reçut le commandement des 21^e et 22^e divisions militaires. Membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, commandeur de l'ordre le 25 prairial suivant, il prit part, en 1806, à la campagne de Prusse à la tête d'un corps de cavalerie, se signala par la poursuite vigoureuse qu'il dirigea contre l'ennemi, et devint gouverneur de la Silésie. Créé baron de l'empire le 30 août 1811, il commanda, de 1812 à 1814, la division militaire de Marseille, adhéra avec empressement à la déchéance de l'empereur, et fit mettre en liberté les détenus du château d'If. Il demanda aussi la translation des cendres de Kléber en un lieu digne de ce grand citoyen. Grand-officier de la Légion d'honneur le 29 juillet 1814, commandeur de Saint-Louis le 23 août suivant, il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours et fut nommé pair de France le 17 août 1815. Il cessa, à partir de cette époque, d'exercer des fonctions actives, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et ne se mêla que fort peu aux discussions de la Chambre haute.

MUYSSART (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH DE), député de 1820 à 1827, né à Lille (Nord) le 11 juillet 1753, mort à Lille le 12 juillet 1848, avocat, était, avant la Révolution, l'un des quatre grands baillis des châtellenies de Lille, Douai et Orchies. Nommé, en 1799, président de l'administration du district de Lille, il émigra l'année suivante, alla en Angleterre où il fonda un pensionnat, et ne rentra en France qu'à la fin de l'empire. Maire de Marcq-en-Barœul en 1823, il alla, en 1814, à la première rentrée des Bourbons, féliciter le roi, devint maire de Lille en 1816, et accepta, comme tel, 12,000 francs de traitement qu'avait refusés son prédécesseur, M. de Brigode. Le jour de son installation, il fit brûler, en place publique, en signe de réjouissance, un portrait du premier Consul par David, portrait dont les Belges avaient offert un prix élevé. Président du collège électoral de Lille en 1820, il fut successivement élu député du grand collège du Nord, le 13 décembre 1820, par 395 voix (634 votants, 720 inscrits); le 20 novembre 1822, par 468 voix (509 votants, 738 inscrits); le 6 mars 1824, par 417 voix (431 votants, 715 inscrits). Il siégea parmi les ultra-royalistes. Officier de la Légion d'honneur en 1825, il fit partie de la commission du port de Dunkerque, devint commandeur de la Légion d'honneur le 2 septembre 1829, maire de Lille l'année suivante, donna sa démission de ses fonctions municipales le 2 août 1830, en prétextant du mauvais état de sa santé, et renouça à la vie publique.

N

NACHET (LOUIS-ISIDORE), représentant du peuple en 1848, né à Paris le 20 juillet 1802, mort à Paris le 29 décembre 1877, fils d'un professeur à la faculté de médecine de Paris, fut reçu avocat très jeune, obtint, en 1823, une médaille d'or de la Société de la morale chrétienne pour son mémoire sur l'abolition de la traite des nègres, publia, en 1828, les *Mélan-*

ges scientifiques et littéraires de Malte-Brun, donna, l'année suivante, une traduction des *Insurrections irlandaises depuis Henri II jusqu'à l'union de Thomas Moore*, et obtint de nouveau, en 1830, le prix de la Société de la morale chrétienne pour le meilleur travail sur la *Liberté religieuse*. Après la révolution de juillet, il fut secrétaire de la commission mu-

nicipale du 12^e arrondissement de Paris, et collabora au *Journal de Paris* jusqu'au mois de mars 1831. En août suivant, il acheta la charge de M. Quénault, avocat à la cour de Cassation. Il publia, peu de temps après, lors du procès de l'abbé Dumonteil, un mémoire sur le *Mariage des prêtres*, et plaida pour les méthodistes de Metz et pour l'abbé Leverniet, de l'Eglise française. En 1832, il avait protesté, dans une consultation, contre la mise en état de siège de Paris. Candidat à la députation, aux élections du 1^{er} août 1846, dans le 1^{er} collège de l'Aisne (Laon), il échoua avec 264 voix contre 363 à l'élu, M. Debrottonne, fut nommé, à la révolution de 1848, avocat général à la cour de Cassation (3 mars), et fut élu, le 23 avril, représentant de l'Aisne à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 14, par 95,202 voix (130,363 votants, 154,878 inscrits). Membre du comité de la justice, il vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Rateau, contre l'interdiction des clubs. Non réélu à la Législative, il fut nommé conseiller à la cour de Cassation le 25 août 1849, conserva ses fonctions pendant toute la durée de l'empire et fut mis à la retraite, le 12 juin 1877, avec le titre de conseiller honoraire. Chevalier de la Légion d'honneur (14 août 1858), officier (23 août 1869), commandeur (3 août 1875).

NADAILLAC (ARNOUL-FRANÇOIS-LÉOPOLD-ODILE-SIGISMOND DEFOUQUET, MARQUIS DE), député de 1815 à 1816, né à la Ferrière (Indre-et-Loire) le 7 janvier 1787, mort à Paris le 23 avril 1837, entra dans l'armée à la fin de l'empire, et arriva au grade de colonel sous la Restauration. Élu, le 22 août 1815, député du grand collège de la Haute-Vienne, par 111 voix (178 votants, 218 inscrits), il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable et demanda que les membres de la Légion d'honneur fussent électeurs de droit. Promu maréchal de camp le 30 juillet 1823, au cours de la campagne d'Espagne, il fut admis à la retraite le 7 avril 1837, et mourut quelques jours après.

NADAL DE SAINT-RAC (JEAN), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, fut élu (avril 1789) député de la Guadeloupe aux États-Généraux. Admis à siéger le 27 juillet 1790, il se fit peu remarquer dans l'Assemblée, demanda un congé le 6 septembre suivant, et ne siégea plus. Le 16 fructidor an XI, le gouvernement consulaire le nomma juge au tribunal civil de la Pointe-à-Pitre.

NADAUD (MARTIN), représentant en 1849, député de 1876 à 1889, né à Soubrebost (Creuse) le 17 novembre 1815, fils de cultivateurs, se rendit à Paris à l'âge de 16 ans, exerça le métier de maçon, et devint chef d'atelier à 19 ans. Il s'efforça, en même temps, de compléter l'instruction insuffisante qu'il avait reçue, fréquenta les réunions socialistes, s'éprit des doctrines de Cabet, et devint un adepte fervent du communisme. Après la révolution de 1848, il présida le club des habitants de la Creuse à Paris, et commença à se faire connaître. Ses compatriotes, avec lesquels il était resté en relations, l'envoyèrent, le 13 mai 1849,

le 4^e sur 6, à l'Assemblée Législative, par 15,240 voix (39,471 votants, 73,014 inscrits). Le représentant de la Creuse ne quitta la truelle (il travaillait alors à la mairie du 12^e arrondissement) que le jour de l'ouverture de la session, pour prendre place à la Montagne, dans le groupe des républicains socialistes. Il ne se fit pas faute d'aborder fréquemment la tribune, vota et protesta contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel, et présenta une proposition relative aux expropriations rendues nécessaires par les grands travaux publics. Il demanda aussi, sans succès, la modification de l'article 1781 du code civil, et fit une vive opposition à la politique de L.-N. Bonaparte. Dans les derniers temps de la législature, M. Martin Nadaud avait contribué à former, en dehors du groupe de la Montagne, une réunion parlementaire séparée qui comprenait aussi Baudin, Baune, Boyssat, Dussoubs, Madier de Montjau, Mathé, etc. Au coup d'Etat du 2 décembre 1851, M. Martin Nadaud fut arrêté dans la nuit avec beaucoup d'autres, et, par décret du 9 juin suivant, fut expulsé du territoire français, après deux mois de détention. Il se rendit alors en Angleterre, où il reprit d'abord son métier de maçon, puis, en raison de l'état de sa santé, se fit instituteur à Londres et à Brighton, enseignant de son mieux la langue française à l'École militaire de Wimbledon, et se tint, pendant toute la durée de l'empire, à l'écart de la politique militante. Le 29 février 1852, il avait réuni sur son nom, aux élections du Corps législatif, dans la 2^e circonscription de la Creuse, 707 voix contre 22,266 à l'élu officiel, M. Sallandrouze de la Morinaix. De retour en France, il déclina la candidature démocratique dans la Seine en 1869 (il collaborait alors au *Réveil* de Beleseluz), fut, de septembre 1870 à février 1871, préfet de la Creuse, et obtint, le 8 février 1871, comme candidat républicain radical à l'Assemblée nationale dans son département, 10,464 voix (50,111 votants). Il se présenta de nouveau, sans plus de succès, à Paris, aux élections complémentaires du 5 juillet de la même année. En revanche, il fut élu, le 25 juillet, conseiller municipal de Paris par le quartier du Père-Lachaise (20^e arrondissement). Il s'occupa surtout de questions ouvrières et de travaux publics, opina avec les radicaux du conseil, et entra à la Chambre des députés le 20 février 1876, comme député républicain de l'arrondissement de Bourgneuf (Creuse), élu par 4,083 voix (8,002 votants, 10,717 inscrits), contre 3,275 à M. Coutisson et 493 à M. Bonnin. Il prit place à l'extrême gauche, vota pour l'amnistie plénière, et fut des 363. Réélu, à ce titre, le 14 octobre 1877, par 4,311 voix (7,081 votants, 10,766 inscrits), contre 2,737 à M. Coutisson, candidat officiel du Maréchal, il reprit sa place dans la majorité, parla assez fréquemment sur les questions intéressant le « bâtiment », sur le régime des prisons, soutint l'emprunt de la ville de Paris en 1876, vota pour l'article 7, et, tout en appuyant, le plus souvent, les revendications théoriques de l'extrême gauche, montra dès lors une tendance assez prononcée à se rapprocher de l'Union républicaine. M. Martin Nadaud ne fit point d'opposition au système « opportuniste » préconisé par Gambetta, collabora, vers cette époque, à la *République française*, obtint sa réélection comme député de Bourgneuf, le 21 août 1881, par 5,177 voix (5,664 votants, 11,154 inscrits), se rallia plus étroitement à la politique gouvernementale, et

fut appelé par la majorité de la Chambre nouvelle au poste de questeur. Elle l'y maintint jusqu'à la fin de la législature. Porté, le 4 octobre 1835, sur la liste républicaine de la Creuse, il fut réélu, le 1^{er} sur 4, député de ce département, par 33,920 voix (52,493 votants, 77,888 inscrits). Appelé de nouveau aux fonctions de questeur, il appuya les divers ministères qui se succédèrent au pouvoir, vota l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (en février 1839), et se prononça contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites, contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, contre le projet de loi de Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. On a de M. Martin Nadaud une *Histoire des classes ouvrières en Angleterre* (1872), et une brochure sur les *Sociétés ouvrières* (1873).

NAGLE JEAN-MARIE-AUGUSTE, BARON DE, représentant en 1849, né à Château-Gontier (Mayenne) le 22 mars 1799, mort à la Rochelle (Charente-Inférieure) le 17 décembre 1878, fils du baron Thomas-Patrice de Nagle qui fit toutes les campagnes du premier Empire, et mourut à la Rochelle commandant la 1^{re} subdivision de la 5^e division militaire, était commandant de la garde nationale de la Rochelle, et d'opinions conservatrices, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative, le 10^e et dernier, par 30,207 voix (90,799 votants, 142,941 inscrits). M. de Nagle siégea à droite et vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, soutint jusqu'au coup d'Etat inclusivement la politique de l'Élysée, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

NAILLAC PIERRE-PAUL DE MÉRÉDIEU, BARON DE, ministre, né à Périgueux (Dordogne) le 17 août 1737, mort à une date inconnue, entra dans les armées du roi. Capitaine au régiment de royal-Pologne en 1769, il fut chargé d'une mission en Portugal, se lia avec Dumouriez en 1767, et fut nommé conseiller d'ambassade à Vienne en 1771. Chevalier de Saint-Louis, il fut envoyé comme ministre de France près du duc des Deux-Ponts (7 juin 1792), et, six jours après, fut nommé ministre des Affaires étrangères en remplacement de Dumouriez. Il se rendait à son poste, quand il apprit, en arrivant, qu'il était déjà remplacé par M. de Chambonas. Le 2 juillet suivant il fut nommé ministre de France à Gènes. Une lettre du 14 novembre, adressée au *Moniteur*, l'accusa d'accorder des passeports à des émigrés « travestis les uns en créoles, d'autres en voyageurs pour affaires de commerce ou pour maladie. Ces revenants peuvent faire plus de mal que de peur. Naillac aurait dû s'abstenir d'une facilité très incivique, même en songeant qu'il ne pouvait pas être condamné dans les formes judiciaires ». Remplacé dans ces fonctions, le 12 décembre, par M. de Tilly, il se retira à Marseille, puis, inquiété sous la Terreur, se réfugia en Toscane. Il fut mis à la retraite, comme ministre plénipotentiaire, en l'an XI.

NAIRAC (PIERRE-PAUL), député en 1789, né à Bordeaux (Gironde) le 3 avril 1732, mort à Bordeaux à la fin du premier Empire, « fils de Antoine-Paul Nairac, négociant et raffineur, et de Suzanne-Marguerite Roulland, » était négociant à Bordeaux, quand il fut élu, le 10 avril

1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Bordeaux. Il fit partie du comité des subsistances, prêta le serment du Jeu de paume, entra au comité de la marine, et fit plusieurs rapports au nom du comité des colonies. En 1790, il transmit à l'Assemblée une protestation des gardes nationaux (à Bordeaux) contre l'affront fait à l'uniforme militaire par les réactionnaires de la Martinique. Il revint à Bordeaux après la session, et fit partie, comme membre résident, de la Société des sciences, arts et belles-lettres de cette ville.

NAIRAC (JEAN-BAPTISTE), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Bordeaux (Gironde) le 15 décembre 1738, mort à Paris le 27 avril 1817, frère cadet du précédent, vint s'établir à la Rochelle comme négociant. En 1773, il était syndic de la chambre de commerce de la Rochelle. Partisan des idées de la Révolution, il fut élu, le 8 septembre 1791, haut juré de la Charente-Inférieure, et fut confirmé dans ces fonctions le 11 juillet 1792 et le 25 août 1795. Le 24 germinal an V, le département de la Charente-Inférieure l'envoya siéger au Conseil des Cinq-Cents, par 177 voix sur 221 votants. Il n'y joua qu'un rôle très effacé, et, favorable au coup d'Etat de brumaire, fut choisi par le Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII, pour représenter son département au nouveau Corps législatif, où il siégea jusqu'au 28 mai 1803. Quelques mois avant d'en sortir, il fit des démarches pour entrer au Tribunat, et il adressa la note qui suit « au citoyen Le Mercier, sénateur, Palais du Sénat, au Luxembourg : Le citoyen Nairac, membre du Corps législatif, a l'honneur de soumettre au Sénat le vœu qu'il forme de passer au Tribunat. Il croit que sa qualité de négociant l'y placerait aujourd'hui plus utilement que jamais. Si une longue expérience du commerce, quelque réputation de talent, un nom connu et estimé, quatre députations de commerce, avant et depuis la Révolution, six années de législature n'autorisent point le vœu du citoyen Nairac, ils le justifieront du moins d'indiscrétion auprès du Sénat. » Le Sénat n'accueillit point cette requête empreinte de tant de modestie, et Nairac, à partir de 1803, ne reentra plus dans la vie politique.

NAJEAN (VÉRIDIQUE), représentant du peuple en 1848, né à Mouzon-Meuze (Vosges) le 2 janvier 1795, mort à Neufchâteau (Vosges) le 24 mai 1874, entra dans l'armée en 1812, et fit la campagne de Saxe comme sous-lieutenant dans la garde impériale; il était lieutenant au 1^{er} régiment de la garde à Waterloo où il fut blessé. Mis en demi-solde à la seconde Restauration, il dut s'expatrier en raison de ses opinions bonapartistes, reentra en France peu après (1817), étudia le droit, se fit recevoir avocat, et prit place au barreau de Neufchâteau, où il devint chef de l'opposition libérale. Partisan de la révolution de 1830, puis adversaire du gouvernement de Louis-Philippe, il fut bâtonnier de l'ordre des avocats, conseiller municipal de Neufchâteau, conseiller d'arrondissement, membre de l'administration de la caisse d'épargne et commandant de la garde nationale. Candidat à la députation aux élections du 1^{er} août 1846, dans le 3^e collège des Vosges (Neufchâteau), il échoua avec 125 voix contre 156 à l'élu, M. Costé, député sortant. A la révolution de 1848, le gouvernement provisoire le nomma commissaire du gouvernement dans

l'arrondissement de Neufchâteau. Il fut élu, le 23 avril suivant, représentant des Vosges à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 11, par 61,941 voix (85,950 votants, 106,755 inscrits), fit partie du comité de la justice, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Après le 10 décembre 1848, il fit de l'opposition à la politique de l'Élysée, ne fut point réélu à la Législative, et reprit ses fonctions d'avocat à Neufchâteau.

NALÈCHE (DE). — Voy. BANDY.

NANSOUTY (ÉTIENNE-JEAN-CHARLES CHAMPION, COMTE DE), pair de France, né à Paris le 16 juillet 1803, mort au château d'Orain (Côte-d'Or) le 6 janvier 1865, fils du comte de Nansouty qui fut général de cavalerie sous le premier Empire, entra au service sous la Restauration. Il avait été créé comte le 30 novembre 1816, et était capitaine adjudant-major quand il fut nommé, le 5 novembre 1827, pair de France. Admis à siéger le 29 juillet 1828, il fut du nombre des pairs de Charles X dont la nomination fut annulée par l'article 68 de la Charte de 1830.

NAPOLÉON-BONAPARTE, premier consul, consul à vie, empereur, né, selon la date officielle, à Ajaccio (Corse) le 15 août 1769, mais plus probablement à Corte (Corse) le 7 janvier 1768, mort à Longwood (île de Sainte-Hélène-Afrique) le 5 mai 1821, était fils de Charles-Marie de Buonaparte et de Maria-Lœtitia Ramolino. Son père avait été reconnu noble par arrêt du 18 août 1771; mais, pauvre et chargé de famille, il dut faire d'actives démarches pour placer ses enfants; c'est ainsi qu'il obtint, à la fin de 1778, une entrée gratuite pour l'un d'eux à l'École militaire de Brienne. Cette faveur longtemps attendue ne laissa pas de l'embarrasser alors, car le règlement de l'École en refusait rigoureusement l'entrée après dix ans révolus, et il était difficile d'en faire profiter le seul de ses enfants qui fut alors dans les conditions d'âge requises, Joseph, que son caractère doux et timide réservait à la prêtrise; le tempérament de Napoléon « qui battait l'un, égratignait l'autre », a-t-il dit lui-même à Sainte-Hélène, son éducation « pitoyable, avoué-t-il encore, comme tout ce que l'on faisait en Corse », l'avaient au contraire destiné de tout temps à l'état militaire, dans les desseins de la famille, dont on ne peut que reconnaître, en cette circonstance, la perspicacité. Grâce à une simple substitution d'état civil entre les deux frères, fraude assez facile en ce temps-là, Napoléon, rajeuni d'un an, put entrer à Brienne: l'acte de naissance produit à l'École militaire est en effet le seul qui porte la date du 15 août 1769; un acte de naissance de Napoléon délivré à Corte le 19 juillet 1782, son acte de mariage au registre de la mairie du 2^e arrondissement de Paris (19 ventôse an IV) portent la date du 7 janvier 1768; d'autre part, on n'a jamais produit d'acte de naissance de Joseph, qui, bien que reporté à Corte, puisque son frère se disait né à Ajaccio, a toujours déclaré, et

fait affirmer par ses compatriotes, dans les circonstances nécessaires, qu'il était né à Ajaccio.

Napoléon s'embarqua avec son père pour Marseille le 25 décembre 1778. Après trois mois et demi passés au collège d'Autun « où, dit l'abbé Chardon, son professeur, il apprit le français de manière à faire librement la conversation, de petits thèmes et de petites versions », il entra, le vendredi 23 avril 1779, à l'École de Brienne tenue par les Minimes de l'ordre de Saint-Benoît. Sa pauvreté, son air gauche, l'accent fortement italien de son langage et de son nom *Napoléon*, dont ses camarades eurent vite fait un sobriquet : « la paille au nez », imposèrent plus d'une humiliation à ce caractère orgueilleux et vindicatif par nature, et l'obligèrent même à écrire à son père, le 5 avril 1781 : « Je suis las d'afficher l'indigence. Arrachez-moi de Brienne, si la fortune se refuse absolument à l'amélioration de mon sort, et donnez-moi, s'il le faut, un état mécanique... » Il resta cependant, et se destina à entrer dans la marine, suivant les conseils de ses professeurs. Mais des combinaisons de famille en décidèrent autrement, et son père choisit pour lui l'artillerie. Sorti de Brienne le 17 octobre 1784, Napoléon entra, le 23, comme cadet-gentilhomme, à l'École militaire de Paris. Il en sortit en août 1785, avec le n^o 42, et ainsi noté : « Réservé et studieux, il préfère l'étude à toute espèce d'amusement..., hautain, extrêmement porté à l'égoïsme, ambitieux et aspirant à tout, ce jeune homme est digne qu'on le protège. » Le 26 octobre, il reçut, daté du 1^{er} septembre précédent, son brevet de lieutenant en second à la compagnie de bombardiers du régiment de la Fère, en garnison à Valence, aux appointements de huit cents livres, plus cent vingt livres d'indemnité de logement, et deux cents livres de gratification annuelle du roi.

Tout à tour en garnison à Valence, Lyon (15 août 1786), Douai (17 octobre), il ne cessa de vivre à l'écart, sombre et taciturne, s'occupa d'écrire une histoire de la Corse, et en communiqua les deux premiers chapitres à l'abbé Raynal : « Si vous m'encouragez, je continuerai, lui écrivait-il; si vous me conseillez de m'arrêter, je n'irai pas plus avant. » L'abbé l'engagea sans enthousiasme à continuer, sur des documents plus précis; mais, les affaires de la famille, qui périllaient en Corse, le rappelèrent auprès des siens. N'ayant pu obtenir de suite le congé qu'il demandait, ennuyé de la vie de garnison, il songea à ce moment au suicide : « Toujours seul au milieu des hommes, écrivait-il, je rentre pour rêver en moi-même et me livrer à toute la vivacité de ma mélancolie. De quel côté est-elle tournée aujourd'hui? Du côté de la mort. » Le congé arriva fin janvier 1787, et Bonaparte rejoignit sa famille en Corse, d'où il ne revint, sauf un voyage à Paris d'octobre à décembre 1787, qu'en mai 1788, pour rejoindre son régiment alors en garnison à Auxonne. Là il mena une vie assez monotone, et, après les premiers incidents de la Révolution, prévoyant qu'il aurait, dans la surexcitation générale, un rôle à jouer en Corse, demanda et obtint un nouveau congé de semestre (15 septembre 1789). Les événements dont l'île fut le théâtre l'y retinrent jusqu'au 1^{er} février 1791; forcé alors de rejoindre son corps sous peine de destitution, il revint à Auxonne, et, lors de la réorganisation de l'artillerie, fut nommé lieutenant en premier au 4^e régiment, ci-devant Grenoble,

en garnison à Valence. Lorsque l'Assemblée nationale décréta la formation de quatre bataillons de volontaires corse soldés (août 1791), il demanda d'aller surveiller cette organisation, et obtint un congé de trois mois sans solde; le congé fut prolongé par lui jusqu'au 2 mai 1792: il avait eu le temps de se faire proposer pour le grade de capitaine adjudant-major d'un bataillon corse, et de se faire élire (1^{er} avril 1792) lieutenant-colonel du 2^e bataillon à Ajaccio. Mais, sous le coup d'une destitution et d'une accusation de désertion à son corps à Valence, il se décida à se rendre à Paris, où il obtint, à force de démarches, et grâce à l'agitation du moment, d'être réintégré avec le grade de capitaine (brevet du 6 février 1792, délivré le 30 août suivant seulement); il avait vainement demandé d'entrer dans l'artillerie de marine. Quinze jours après, des intérêts de famille le rappelaient de nouveau en Corse. En janvier 1793, il obtint d'être adjoint au corps expéditionnaire chargé d'opérer en Sardaigne, expédition qui ne réussit pas; il revint en Corse (29 février) où il se déclara contre Paoli en lutte avec les représentants envoyés par la Convention, fut nommé provisoirement par l'un d'eux, Salicetti, inspecteur général de l'artillerie de Corse, et quitta l'île (11 juin 1793), après l'insuccès de l'expédition française, avec sa famille proscrite par Paoli. Arrivé en France, il rejoignit sa compagnie à Nice (25 juin), et se fit attacher au service des batteries de côte. Il prit part à l'expédition d'Avignon contre les fédéralistes du Midi, et écrivit au retour (29 juillet 1793) le *Supper de Beaucaire*, curieux exposé de ses idées politiques, et qui fut imprimé aux frais du trésor. Un mois après, Toulon était traîtreusement livré aux Anglais (nuit du 27 au 28 août 1793). A ce moment, Bonaparte demandait à aller à l'armée du Rhin; le ministre le destinait à l'armée de Nice; une blessure du chef d'artillerie Doumartin le fit maintenir par les représentants Gasparin et Salicetti à l'armée chargée de réduire Toulon, avec le grade de chef de bataillon au 2^e régiment d'artillerie (19 octobre). Nous n'avons pas à retracer ici la merveilleuse carrière militaire qui commence à la prise de Toulon; l'incontestable génie militaire de Napoléon est en dehors de notre sujet, et, de l'épopée consulaire et impériale, nous n'avons à retenir que le côté politique. Au lendemain de la prise de Toulon, le général Duteil écrivait au ministre de la Guerre: « Je manque d'expressions pour décrire le mérite de Bonaparte: beaucoup de science, autant d'intelligence et trop de bravoure, voilà une faible esquisse des vertus de ce rare officier. C'est à toi, ministre, à les consacrer à la gloire de la République. » Dans la joie du succès de la prise de Toulon, à laquelle le chef de bataillon du 2^e d'artillerie avait contribué pour une grande part, Robespierre jeune, en mission à Toulon, le fit passer d'emblée général de brigade (6 février 1794), après l'avoir fait nommer (26 décembre précédent) « inspecteur des côtes depuis les bouches du Rhône jusqu'à celles du Var. » Fin mars, Bonaparte reçut l'ordre de rejoindre à Nice l'armée d'Italie, avec le titre de général commandant l'artillerie et inspecteur général; il ne joua dans cette campagne qu'un rôle secondaire, et séjourna surtout à Nice. Chargé par Robespierre jeune de reviser le premier plan de campagne, il venait d'étudier la situation à Gênes, quand il apprit à Nice le coup d'Etat du 9 thermidor. Ses relations avec les Ro-

bespierre ne pouvaient plus que le compromettre: « Bonaparte était républicain, écrivait plus tard Mlle de Robespierre, je dirai même qu'il était républicain montagnard, du moins il m'a fait cet effet par la manière dont il envisageait les choses à l'époque où je me trouvais à Nice (1794). Robespierre jeune écrivait de son côté à son frère le 5 avril 1794: « Le général Buonaparte, général chef de l'artillerie d'un mérite transcendant, est Corse, et n'offre que la garantie d'un homme de cette nation, qui a résisté aux caresses de Paoli et dont les propriétés ont été ravagées par ce traître. » Le coup de thermidor avait lourdement retenti partout: les représentants en mission s'empresèrent de dénoncer Bonaparte au comité de salut public, « comme l'homme des Robespierre, leur faiseur de plan auquel il leur fallait obéir. » Suspendu de ses fonctions le même jour (19 thermidor), décrété d'arrestation à Nice le 22, Bonaparte fut emprisonné au fort Carré près d'Antibes. De sa prison, il écrivait à Paris, à Tilly ex-chargé d'affaires de France à Gênes: « J'ai été un peu affecté de la catastrophe de Robespierre le jeune que j'aimais et que je croyais pur; mais fût-il mon frère, je l'eusse poignardé moi-même s'il aspirait à la tyrannie. » On ne pouvait exiger davantage. Remis en liberté provisoire le 3 fructidor, Bonaparte fut nommé, quelques jours après, par Salicetti son compatriote, et l'un des représentants qui l'avaient dénoncé en thermidor, directeur des préparatifs de la nouvelle expédition maritime contre la Corse.

L'île était occupée par les Anglais, qui attendirent la flotte française au passage et la dispersèrent; Bonaparte fut désigné alors pour commander l'artillerie à l'armée de l'Ouest (27 mars 1794). Ses notes de service de cette époque portent cette mention: « Cet officier est général de l'arme de l'artillerie, dans laquelle arme il a des connaissances réelles, mais ayant un peu trop d'ambition et d'intrigue pour son avancement. » De retour à Paris (10 mai), il s'y installa, obtint la permission d'y rester quelque temps, et, ayant été versé, le 13 janvier 1795, dans l'infanterie, résolut de ne pas rejoindre, et se fit délivrer, pour prolonger son séjour, des certificats de complaisance de maladie. « Général, mais sans emploi, disait-il à Sainte-Hélène en rappelant ce temps-là, je fus à Paris parce qu'on ne pouvait rien obtenir que là; je m'attachai à Barras parce que je n'y connaissais que lui, Robespierre était mort; Barras jouait un rôle; il fallait bien m'attacher à quelqu'un et à quelque chose. » Ayant reçu, le 16 août, l'ordre formel de se rendre à son poste, il put, par l'entremise de Barras, se faire attacher au bureau topographique du comité de salut public (21 août). Puis il se mit sur les rangs pour faire partie de la mission militaire envoyée au sultan pour la réorganisation de l'artillerie turque; mais, le jour même (15 septembre) où sa commission était présentée à l'approbation du comité de salut public, celui-ci le destitua, « attendu son refus de se rendre au poste qui lui a été assigné. » Il était sans emploi et presque sans ressources, lorsque, le 2 octobre au soir, il fut mandé par Barras, pour lui servir de second dans le commandement des troupes destinées à défendre la Convention contre les sections (13 vendémiaire). Bonaparte mitrilla les royalistes sur les marches de Saint-Roch, et la Convention, reconnaissante d'avoir été sauvée, le nomma, le 4 octobre, général en second de l'armée de l'intérieur;

douze jours après, il recevait le brevet de général de division, et, quatre jours plus tard, Barras ayant donné sa démission, il le remplaçait comme général en chef de l'armée de l'intérieur. Le 2 mars 1796, le Directoire le plaça, comme général en chef, à la tête de l'armée d'Italie. Le 9, Bonaparte épousa Marie Joséphe-Rose de Tascher de la Pagerie, née le 23 juin 1773 à la Martinique, veuve, depuis le 23 juillet 1794, du vicomte Alexandre de Beauharnais, ancien général en chef de l'armée du Rhin. Les témoins de Bonaparte étaient Calmelet et le général Le Marois, ceux de Joséphine, Barras et Tallien. Quarante-huit heures après la cérémonie civile, Bonaparte quittait sa femme et Paris pour rejoindre son quartier général à Nice. Les victoires de Montenotte, de Millésimo, de Mondovi, de Lodi, de Castiglione, de Roveredo, d'Arcole, dépassèrent les espérances qu'avait données le jeune général, et excitèrent l'envie de ces collègues. Beurnonville écrivait, de Mulheim, à Kléber, le 5 novembre 1796 : « Notre héros de 25 ans qui, avec 30,000 hommes constamment éternels, a déjà détruit quatre armées, pourra avec toutes ses forces, en prenant Mantoue, reprendre ses équipages de siège qu'il n'a pas avoué lui avoir été pris. Par cette mesure, on ne perdra pas deux superbes armées pour conserver la sienne, qui a été au moins mangée trois fois, et qui ressemble à la lame du couteau de Jérôme Pointu, qui a déjà usé trois manches et qui est encore toute neuve. »

Lors des élections royalistes de l'an V aux Conseils des Anciens et des Cinq-Cents, Barras, Rewbell et La Réveillère, trois des cinq directeurs, songèrent à un coup d'Etat militaire et firent des ouvertures à Hoche, à Moreau et à Bonaparte. Celui-ci voulait se faire nommer directeur, aussitôt la paix signée en Italie, et, comme il n'avait que 28 ans, et que la Constitution en exigeait 40, il comptait faire proposer aux Cinq-Cents de déclarer éligible le vainqueur d'Italie. Le coup d'Etat de fructidor renversa ses projets, et Bonaparte en montra de l'humeur; de retour à Paris, après la paix de Campo-Formio, « il parlait, dit La Réveillère, de se retirer à la campagne, ardemment occupé à cultiver son champ; il se refusait à toutes fonctions. Il y en a une cependant, disait-il, dont le nom seul fait une douce impression sur mon cœur, celle de juge de paix. » — « Je savais cependant, disait plus tard Napoléon à Sainte-Hélène, qu'il fallait fixer l'attention pour rester en vue et qu'il fallait pour cela tenter des choses extraordinaires, parce que les hommes savent gré de les étonner. C'est en vertu de cette opinion que j'ai imaginé l'expédition d'Egypte. »

Pendant que Bonaparte promenait ses soldats victorieux des Pyramides au Mont-Thabor, le Directoire achevait de se déconsidérer dans l'opinion. Tout le monde pensait alors ce que le journaliste Suleau écrivait, de Coblenz, dès 1792 : « Le dieu tutélaire que j'invoque pour ma patrie, c'est le despote, pourvu qu'il soit d'ailleurs homme de génie. » Dès le mois de mai 1799, des conscrits et volontaires de Paris attribuaient tout haut nos défaites en Italie à « l'exil » de Bonaparte en Egypte, et, en juillet, Dubois-Dubays, dans un discours aux Cinq-Cents, comparait le général à Miltiade. Bonaparte, qu'inquiétaient aussi des bruits d'une nouvelle guerre continentale, quitta secrètement l'Egypte le 22 août 1799, débarqua à Saint-Raphan (Var) le 9 octobre, et arriva à Paris en soulevant un enthousiasme général.

Sieyès (*Voy. ce nom*) comprit vite le parti qu'on pouvait tirer de ce retour : « Au fameux dîner de Saint-Sulpice, dit Grandmaison (*Mémoires inéd.*), Sieyès présenta aux Français un César et un Pompée, dans Bonaparte et Moreau, qu'il crut sottement pouvoir employer successivement l'un contre l'autre. Des patriotes prindrent dès lors la perte du dernier, et que le général corse réduirait le calotin au silence. » Sieyès fut en effet l'inspirateur du 18 brumaire, et mena sous main la campagne qui conduisit les Conseils à Saint-Cloud. « Bonaparte, dit encore Grandmaison, ne parut d'abord que l'exécuteur et non le chef de la révolution du 18 brumaire; ce ne fut qu'après le succès qu'il neutralisa et écarta de suite le directeur Sieyès; il joua avec cet homme vain et lâche le rôle qu'Octave avait joué avec Cicéron. » Bonaparte montra, en effet, dans la salle des Cinq-Cents l'indécision d'un agent qui exécute le plan d'un autre; son frère Lucien, seul, amena et précipita le dénouement, et ce furent deux grenadiers, Thomas Thouré et Jean-Baptiste Poiret, qui couvrirent le général « de leur corps et de leurs armes, » et le grenadier Suvée qui l'emporta dehors « et le remit à terre, écrivait plus tard ce dernier, la figure blanche comme du linge. » Le 3 nivôse suivant, les Consuls demandèrent et obtinrent pour Thouré et Poiret une pension de 600 livres, en récompense du service rendu le 19 brumaire. L'inspirateur de cette journée, Sieyès, fut nommé l'un des trois consuls provisoires, avec Roger Ducos et Bonaparte, et eut enfin la joie de mettre à l'essai une des nombreuses constitutions qu'il avait élaborées : ce fut la Constitution de l'an VIII. Sieyès ne jouit pas longtemps de sa victoire; un peu plus d'un mois après, il quittait le pouvoir : Napoléon Bonaparte était premier consul; on lui adjoignit Cambacérès et Lebrun. La Constitution de l'an VIII n'était d'ailleurs pas pour lui déplaire; elle neutralisait, à force de les pondérer, les assemblées électives : « L'influence que Bonaparte devait obtenir sur la formation des listes des candidats et sur le choix du Sénat, l'avait rassuré sur les dangers de la parole laissée aux tribuns; d'ailleurs il fallait ce provisoire pour avoir le temps d'habituer notre nation parleuse à voir défendre ses droits par des hommes qui ne parlaient pas. A la suite de l'expédition d'Egypte par saint Louis, nous avions eu les Quinze-Vingts aveugles; Bonaparte, après une campagne semblable, trouva peut-être plaisant de nous donner les Quinze-Vingts muets. » (*Ms. Grandmaison*.) Du reste le Tribunal fut supprimé dès qu'il ne sut pas éviter de devenir gênant. Réduit à 59 membres le 4 août 1802, il disparut le 19 août 1807 : « Voilà ma dernière rupture avec la République, » dit Napoléon à cette occasion. La Constitution de l'an VIII subit, au surplus, bien d'autres révisions. L'arrivée du premier Consul au pouvoir avait rassuré beaucoup d'intérêts; la bienveillance témoignée aux émigrés qui rentraient en foule, le désir évident de les rallier au nouveau régime dont ils célébraient d'ailleurs à l'envi la justice et la grandeur (voir toutes les requêtes en radiation aux Arch. Nat.), avaient éveillé d'autres ambitions, et Louis XVIII crut le moment venu de proposer au jeune général la restauration de la vieille monarchie. La réponse de celui-ci, datée du 7 septembre 1800, fut péremptoire : « J'ai reçu, Monsieur, votre lettre. Je vous remercie des choses honnêtes que vous m'avez dites. Vous ne devez pas souhaiter votre retour en France,